



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**  
10, RUE DE LA MAIRIE  
SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL (Québec)  
J0V 1X0

**Entrée en vigueur – Règlement 460-2026**

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du « ADOPTION DU RÈGLEMENT 460-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 460-2019 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET LE BON ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS », adopté lors de la séance ordinaire du 3 février 2026;

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, 10 rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, durant les heures normales de bureau ou sur le site web [www.stada.ca](http://www.stada.ca).

Donné à Saint-André-d'Argenteuil ce 13 février 2026.

Paula Knudsen  
Directrice générale et greffière-trésorière